

PARACHAT

CHOFTIM

22 AOÛT 2015
7 ELLOUL 5775

894



HILLOULOT

- 8 Elloul Rabbi Didou Hacohen
- 9 Elloul Rabbi Tsadok Hacohen de Louvlyn
- 10 Elloul Rabbi Yom Tov Lipmann Heller
- 12 Elloul Rabbi Simha Bounim de Pachiss'ha
- 13 Elloul Rabbi Yossef Haïm "Le ben Ich Haï"

Que leur mérite vous protège. Amen

Publication

HEVRAT PINTO

Sous l'égide de
Rabbi David Pinto Chlita

32, rue du Plateau
75019 Paris - France
Tel.: +331 42 08 25 40
Fax: +331 42 06 00 33

20 bis, rue des Mûriers
69100 Villeurbanne -
France

Tel.: +334 78 03 89 14
Fax: +334 78 68 68 45

www.hevratpinto.org

Paris Lyon Marseille

All. 20:37 20:21 20:14

Fin 21:45 21:26 21:17

La Voie à Suivre

7"02

« TU INSTITUERAS DES JUGES ET DES GENDARMES... »

« Tu institueras des juges et des gendarmes dans toutes les portes que Hachem ton D. te donne selon tes tribus, et ils jugeront le peuple selon la justice » (Devarim 16, 18).

La Torah ordonne aux bnei Israël de nommer des juges et des gendarmes dans toutes les portes de leurs villes, afin qu'ils jugent le peuple selon la justice. Le roi Chelomo dit que le corps de l'homme est comme une ville entière qui contient tout. J'ai un jour calculé avec mon fils que si l'on divisait le corps humain en toutes ses composantes en les plaçant les unes à côté des autres, il ne représenterait pas seulement une ville entière mais tout un monde. Et de même qu'il faut placer des gardiens sur la ville afin qu'ils assurent l'ordre et veillent à ce que la vie se déroule normalement, le corps humain est également comme une ville et même comme tout un monde, et il a besoin de protection contre les forces mauvaises qui dérangent dans le service de D.

Cela signifie qu'il est possible d'expliquer ce verset de deux façons : soit selon le sens direct, il s'agit alors de la nomination de véritables juges et gendarmes dont le rôle est de veiller à l'ordre public, soit en l'interprétant, le sens étant qu'on doit donner à son corps une protection, afin que le mauvais penchant et le matérialisme ne viennent pas déranger dans le service du Créateur.

Or l'homme tend à être attiré naturellement par la matière et le plaisir, c'est pourquoi il a besoin d'une surveillance pour les membres de son corps, afin de ne pas fauter. Il n'est que naturel que lorsqu'on se lève le matin, on désire se reposer et se détendre, mais si l'on place une garde à son corps pour éviter à ses yeux de voir et à ses oreilles d'entendre des choses interdites, il en résultera une diminution du désir des choses matérielles, et une attirance vers les paroles de la sainte Torah.

Comme on le sait, l'homme est en même temps matériel et spirituel. Toutes les parties du corps l'attirent vers l'accomplissement de ses désirs, alors que l'âme l'attire dans la direction de l'étude de la Torah, le corps tendant vers tout ce qui est matériel. Lorsqu'on place une garde à son corps pour s'empêcher d'être séduit par la culture corrompue de la rue, alors directement et naturellement, le corps affaiblit ses exigences et ses désirs, et c'est l'âme qui règne sur l'homme et l'attire vers le beit hamidrach.

C'est pourquoi nous trouvons à propos de chaque faute des barrières et des limites qui arrêtent l'homme avant qu'il l'ait commise et l'empêchent d'arriver jusqu'à elle. Par conséquent, ces barrières sont comme des juges et des gendarmes dressés autour de l'homme, qui l'empêchent de fauter et de transgresser les ordres de Hachem.

De même, il est écrit (Bemidbar 15, 39) : « Ne vous égarez pas à la suite de votre cœur et de vos yeux », ce qui signifie que comme l'œil voit, le cœur désire et les membres accomplissent l'acte (voir Rachi sur Bemidbar 15, 39), on doit se préserver et éviter dès l'abord tout spectacle interdit, afin de ne pas en arriver à des imaginations mauvaises ni à des fautes.

Rabbi David Pinto Chlita

Il est dit dans la suite des versets (Devarim 17, 15) : « Tu placeras sur toi un roi que choisira Hachem ton D., parmi tes frères tu placeras sur toi un roi. » Il faut se demander pourquoi la Torah nous a ordonné de nommer un roi en plus des juges et des gendarmes. Ne suffisait-il pas aux bnei Israël de nommer des juges et des gendarmes, pour avoir besoin de nommer aussi un roi ?

En observant, on s'aperçoit que la Torah est comme un juge pour l'homme, alors que le châtiment est comme un gendarme, et le Saint, béni soit-Il est le Roi des rois. Les bnei Israël nomment Hachem leur D. comme roi sur eux plusieurs fois par jour, à chaque fois qu'ils disent une bénédiction sous la forme « Béni sois-Tu, Hachem notre D., Roi du Monde... » Nous devons nous demander : si les bnei Israël sont déjà entourés de juges et de gendarmes et que Hachem règne sur eux, pourquoi ont-ils besoin de nommer aussi un roi humain ?

On peut expliquer qu'il y a une différence fondamentale entre un roi des nations et un roi du peuple d'Israël. Le roi non-juif domine son pays et son peuple, alors qu'un roi juif, avant de dominer son peuple, doit d'abord se dominer lui-même et régner sur ses désirs. C'est ce qu'a ordonné la Torah : le roi doit écrire deux rouleaux de la Torah, l'un qui sera placé dans son Trésor (voir Sanhédrin 21a) afin qu'il ne s'enorgueillisse pas et se rappelle que toute sa fortune et sa puissance proviennent du Créateur du monde, alors que l'autre doit l'accompagner partout où il va, afin de lui rappeler que c'est la Torah qui doit l'accompagner et le guider. De même, la Torah a enjoint au roi de ne pas avoir beaucoup de femmes, de chevaux ni de richesses, afin qu'il ne se gonfle pas d'orgueil et ne se sente pas supérieur à son peuple (voir Devarim 17, 16-20).

Ceci pour nous enseigner que le roi était en fait un symbole et une figure à admirer pour le peuple d'Israël, en leur montrant comment ils devaient régner sur eux-mêmes et dominer leurs désirs. Le Saint, béni soit-Il a prescrit aux bnei Israël de se donner un roi humain afin qu'ils le regardent et en tirent la leçon sur la façon de se conduire eux-mêmes et de dominer totalement leurs appétits, afin de ne pas tomber en leur pouvoir. C'est le sens de l'adage (voir Guittin 62a) : « Qui sont les rois ? Les rabbanim », ce qui signifie : qui sont ceux qui méritent le titre de rois ? Ce sont les rabbanim, qui rendent roi sur eux le Nom du ciel et dominant leurs désirs.

Il résulte de tout cela que lorsqu'on s'impose à soi-même des juges et des gendarmes, on finit par nommer un roi, c'est-à-dire qu'on peut soi-même régner sur ses instincts et ses désirs et les dominer à cause de la volonté de D. et de Sa sainte Torah.

De même, on peut dire que le Créateur nous a ordonné « Place sur toi un roi » (Devarim 17, 15) parce que lorsqu'on respecte son roi, un roi humain, et qu'on obéit à ses ordres, on en vient à respecter le grand et redoutable Roi, le Saint, béni soit-Il, le Roi des rois. Or Il a sa demeure chez les êtres supérieurs, et nous n'avons absolument aucune appréhension de Sa nature, donc pour en arriver véritablement à Le faire roi sur nous et à le servir de tout cœur, le Créateur nous a ordonné de commencer par nommer un roi humain, et en regardant le roi qui se trouve parmi nous et nous domine, nous aurons une idée du Roi du monde, et nous Le servirons Lui aussi en tant que Roi.

A l'occasion de la hilloula, le 5 Elloul

Quelques aperçus de la vie merveilleuse du saint et tsaddik Rabbi Moché Aharon Pinto, que son mérite nous protège

Chez les véritables bergers du peuple d'Israël, le Saint, béni soit-Il désire beaucoup qu'ils se consacrent entièrement à leur troupeau, et soient sans cesse prêts à prier pour eux afin d'annuler tous les mauvais décrets et de leur ouvrir les portes de la bénédiction (comme le dit le Messilat Yécharim à la fin du chapitre 19). Notre maître se tenait en prière pour le salut d'Israël en général et en particulier, dans la spiritualité et la matérialité.

Ses bénédictions étaient mêlées de l'esprit saint par lequel il voyait au loin. Voici ce qu'a raconté son fils bien-aimé, le gaon et tsaddik Rabbi David chelita :

Un jour s'est adressée à moi une femme en peine. « Mon cher fils est atteint d'une très grave maladie, ses jours et ses heures sont comptés. Je vous en prie, bénissez-le pour qu'il mérite rapidement une guérison totale ! »

Elle ajouta :

« Ce fils est né par le mérite de votre père le tsaddik Rabbi Moché Aharon, qui m'avait bénie de sa bouche que j'aurais une descendance, après que je suis restée sans enfant pendant de longues années. Quand votre père le tsaddik m'a bénie, il a posé à sa bénédiction la condition que je m'engage à donner une éducation juive pure au fils qui allait me naître, et j'ai pris sur moi de l'élever dans la voie de la Torah.

« Au bout d'un certain temps après la bénédiction du tsaddik, j'ai mérité d'avoir un fils, ce qui m'a causé ainsi qu'à mon mari une immense joie et un grand bonheur. Mais quand l'enfant a grandi et est devenu un homme, malheureusement il s'est mis à sortir avec une goya, et même maintenant, alors qu'il est alité et souffre d'une très grave maladie, il refuse de la quitter et insiste pour qu'elle soit la seule à s'occuper de lui. »

A ces mots, elle éclata en sanglots.

A la suite de cette histoire, je me suis demandé pourquoi mon père avait à l'époque béni une femme stérile pour qu'elle ait un fils, s'il prévoyait et savait certainement que ce fils s'attacherait à une goya ?

En réponse à ma question, je me suis tout à coup rappelé de la prophétie de Yéchayah qui a dit au roi 'Hizkiyahou que comme il ne s'était pas marié, on lui prendrait la vie de ce monde-ci et la vie du monde à venir, et il allait mourir avant son temps. Quand 'Hizkiyahou a entendu les paroles du prophète, il a répondu que la raison pour laquelle il ne s'était jamais marié était désintéressée : c'est qu'il avait vu que devait sortir de lui un impie du nom de Menaché qui pêcherait et ferait pécher Israël, c'est pourquoi il avait préféré rester seul toute sa vie, pourvu qu'il ne mette pas au monde un descendant qui profanerait le Nom du Ciel.

Le prophète Yéchayah lui a répondu que ce n'était pas son rôle de se mêler de choses trop élevées pour lui. La responsabilité de l'avenir de son fils et de ce qu'il lui adviendrait ne dépendait pas de lui, mais de D., et tout ce qu'il lui incombait de faire était d'accomplir la mitsva de croître et de multiplier, et d'amener des enfants au monde.

Le prophète avait encore ajouté que Hachem ne désespérait de personne, que même les plus grands impies pouvaient se repentir totalement de leurs fautes et que leur techouva était acceptée devant Lui.

Et si D. ne désespère de personne, le roi ne devait pas tomber dans le désespoir encore avant d'avoir un descendant, c'est pourquoi il devait

se marier et fonder une famille. De plus, on ne peut jamais savoir quand l'étincelle juive se réveillera dans le cœur d'un descendant, et même si le fils ne se repent pas, peut-être que le petit-fils ou l'arrière-petit-fils sentiront un éveil. Il ne devait pas faire les comptes du Ciel avant leur temps.

Mon père aussi avait vu que ce fils allait pécher et irriter son D., mais comme il avait appris des paroles du prophète, il avait fait ce qu'il devait et avait béni cette femme. Quand au souci à se faire pour cette âme égarée, il l'avait laissé au Saint, béni soit-Il pour que le jour venu, Il le pousse à se repentir totalement devant Lui.

Le royaume de D.

L'attente de l'ère messianique et du royaume de D. remplissait tout son être. Plus d'une fois, il s'est exprimé en disant douloureusement : « Certes, nous vivons dans l'Etat d'Israël, mais l'Etat d'Israël ne sera complet que lorsque tous prendront sur eux Hachem pour D., que tout le monde étudiera la Torah et pratiquera les mitsvot, car alors viendra le Machia'h et il réparera le monde pour qu'il devienne le royaume de D.

« Mais d'ici là, il nous suffit d'habiter Erets Israël, en tant qu'étranger et citoyen, et nous avons plus de mérite que tous ceux qui habitent ailleurs. Eux se trouvent effectivement dans un véritable exil, alors que ce n'est pas notre cas à nous, qui méritons de nous sanctifier de la sainteté du pays et d'y vivre. Heureux sommes-nous, heureux est notre sort. »

Rabbi Moché Aharon disait sans cesse que sans les yéchivot et les collelim en terre sainte, et sans la Torah qu'on y étudiait, l'Etat n'aurait aucune existence, car c'est uniquement la Torah qui protège et qui sauve de tous ceux qui nous attaquent, en particulier à notre époque.

Pour qu'il y ait plus de Torah dans le monde, Hachem a accordé Son aide dans les cœurs afin que l'Etat puisse être fondé, et c'est un fait que jusqu'à aujourd'hui on vient de tous les pays en Erets Israël pour étudier la Torah et s'y installer, mais son existence et son attraction proviennent de la bonté de Hachem, ainsi qu'il est dit : « Les yeux de Hachem ton D. sont sur elle du début de l'année jusqu'à la fin de l'année. »

Et certes, le tsaddik Rabbi Moché Aharon priait sans cesse que le Saint, béni soit-Il provoque le repentir des dirigeants de l'Etat, car le Machia'h se trouve très proche, le salut est tellement près, mais c'est seulement si nous tous faisons un pas en avant dans la Torah, la techouva et les bonnes actions que celui que nous attendons se dévoilera à nous.

La bénédiction des enfants

La nuit du jeudi 5 Elloul 5745, la couronne fut enlevée de la tête des bnei Israël, les êtres spirituels prirent le dessus et le tsaddik et kabbaliste, habitué aux miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal fut appelé à la yéchiva céleste.

Le jour de son décès arrivèrent des milliers de personnes de tous les coins du pays pour lui accorder les derniers honneurs. Parmi ceux qui vinrent il y avait aussi plusieurs femmes stériles et des couples qui avaient attendu un enfant pendant des années. Ils se tenaient auprès de la tombe lorsqu'on organisa les hakafot pour le tsaddik, selon la coutume de Jérusalem.

Et voici que toutes ces femmes stériles et ces couples sans enfants qui étaient là ont eu une descendance cette année-là même, par le mérite du tsaddik Rabbi Moché Aharon, par le mérite de la prière qu'ils avaient faite à côté de la tombe, au moment de l'enterrement du tsaddik. Et de nombreux enfants ont été appelés du nom Moché Aharon, ou tout simplement Moché, que son mérite nous protège, Amen.

Un extraordinaire acte de providence

Le 5 Elloul 5745, jour du décès de mon père, que son mérite nous protège, je me trouvais à mon grand regret au Maroc. Dès que j'ai appris le décès, je me suis dépêché d'aller à l'aéroport au Maroc pour essayer d'attraper le premier avion qui partirait pour la France, et de là continuer vers Israël, dans le désir et l'espoir d'arriver à temps pour participer à l'enterrement, qui devait avoir lieu le jour même en Erets Israël.

A ce moment-là, je n'avais pas de billet d'avion pour ces divers vols, mais du Ciel on m'a aidé et j'ai trouvé au Maroc quelqu'un qui m'a trouvé des billets d'avion pour la France, si bien que j'y suis arrivé rapidement.

En France non plus je n'avais pas de billet d'avion pour Erets Israël, mais j'ai fait confiance à D. pour que de même qu'Il m'avait aidé à arriver rapidement du Maroc en France, Il m'aide à arriver rapidement de France en Erets Israël.

Quand j'ai vu qu'il se faisait tard et que je ne trouvais pas de place sur un vol en partance pour Erets Israël, je me suis adressé au pilote lui-même pour lui demander qu'il me rende un grand service et fasse agir son influence pour que je puisse me joindre au vol.

Quand il a entendu ma demande bizarre, il m'a demandé : « Pourquoi est-ce que vous êtes tellement pressé d'arriver en Israël ? »

Je lui ai répondu que mon père le tsaddik était mort et que l'enterrement devait avoir lieu le jour même en Erets Israël, c'est pourquoi je voulais absolument arriver le plus rapidement possible.

« Comment s'appelle votre père ? » m'a-t-il demandé.

« Le tsaddik Rabbi Moché Aharon Pinto, que son mérite nous protège », ai-je répondu.

Dès que le pilote a entendu ce nom, il m'a dit d'attendre et s'est mis à agir en ma faveur pour que je puisse me joindre au vol qui allait partir pour Erets Israël. Il a de plus ajouté à l'adresse des autorités compétentes que s'il était nécessaire de s'attarder à cause de moi, il était prêt à s'attarder, l'essentiel étant que je puisse me joindre à ce vol.

Quand j'ai vu les grands efforts qu'il déployait pour moi, je l'en ai remercié, tout en cherchant à comprendre. « Pourquoi vous êtes-vous donné tellement de mal pour que j'arrive à l'enterrement de mon père ? Qu'est-ce qui vous a poussé à agir comme cela, au point d'être prêt à retarder tout le vol à cause de moi ? »

« La raison, me répondit-il, est un incident bizarre qui m'est arrivé au cours de la dernière journée. En général, je ne fais pas marcher la radio et je ne l'écoute pas du tout, mais ce matin, pendant le vol d'Israël en France, sans savoir pourquoi j'ai changé mes habitudes et j'ai allumé la radio. J'ai entendu qu'on annonçait le décès de votre père et l'heure de l'enterrement. J'ai tout de suite éteint l'appareil, en colère intérieurement de ce que dès le matin on annonce aux auditeurs une pareille nouvelle de deuil.

« Au bout d'un certain temps, j'ai de nouveau allumé la radio, et de nouveau mes oreilles ont entendu la nouvelle du décès du Rav zatsal et le moment de l'enterrement. Cette fois-ci, j'ai enfin compris qu'il était question d'un très grand homme et d'un tsaddik, c'est pourquoi j'ai continué à écouter ce qu'on disait sur lui et les grandes louanges qu'on lui décernait.

« Et voilà que maintenant, vous êtes là, le fils du grand Rav, qui me demandez de l'aide pour aller au plus vite à l'enterrement de votre père. Est-ce que vous croyez maintenant que j'aurais pu ne pas vous aider ? »

Quand j'ai entendu cela, j'ai senti que c'était la main de la providence divine qui avait fait rentrer dans le cœur du pilote justement ce jour-là l'envie d'écouter la radio, ce qu'il ne faisait pas en général. Ensuite, D. lui avait fait entendre plusieurs fois qu'on parlait du décès du tsaddik et que c'était une grande personnalité, tout cela pour m'ouvrir la voie d'Erets Israël le plus rapidement possible, afin que j'arrive à temps pour participer à l'enterrement de mon saint père.

« C'est Moi, c'est Moi Qui vous console » (Yéchayah 51)

Le rapport avec la paracha : Cette haphtara est l'une des sept haphtarot de consolation qui sont lues à partir du Chabbat qui suit Ticha BeAv.

« Et maintenant, qu'ai-Je à faire ici, puisque Mon peuple a été capturé gratuitement ? Ses dominateurs poussent des cris de triomphe, dit Hachem, et constamment, chaque jour, Mon Nom est outragé ! » (Yéchayah 52, 5)

Il faut expliquer ce verset d'après ce qu'ont écrit les commentateurs : les non-juifs disaient autrefois qu'il n'y avait pas de châtement pour avoir réduit Israël en esclavage, parce qu'ils faisaient ce qui leur avait été ordonné, comme pour Titus et San'hérv, qui avaient dit « Hachem m'a dit. »

En vérité, ç'aurait été une excuse valable s'ils avaient loué Hachem, mais comme nous voyons que Son Nom était outragé dans leur bouche, c'est une preuve que leur asservissement d'Israël était gratuit, à cause de la haine qui résidait en leur cœur, et non pour accomplir la volonté de Hachem.

C'est ce que dit le verset : « Et maintenant, qu'ai-Je à faire ici, puisque Mon peuple a été capturé gratuitement ? », sans aucune excuse, « ses dominateurs poussent des cris de triomphe, dit Hachem », ils se vantent encore de ce que Hachem leur a dit.

C'est pourquoi le verset dit qu'ils mentent, puisque « constamment, chaque jour, Mon Nom est outragé », dans leur bouche, ce qui est une preuve qu'ils disent des mensonges.

(« Peta'h Ha Cha'ar »)

« Car ce n'est pas avec une hâte éperdue que vous sortirez, ce n'est pas dans une fuite précipitée que vous partirez, car Hachem marche devant vous et le D. d'Israël est derrière vous. » (Yéchayah 52, 12)

Il faut expliquer que celui qui marche rapidement le fait pour deux raisons : ou bien il fuit le mal qui se trouve derrière lui, ou bien il se dépêche pour atteindre ce qui se trouve devant lui.

Celui qui fuit doit échapper au mal, il convient de parler de « fuite précipitée », alors que celui qui s'empresse pour attraper la chose bonne qui est devant lui manifeste une « hâte éperdue ».

Ceux qui sont sortis d'Egypte avaient les deux choses à la fois, car ils fuyaient pour s'éloigner de la terreur des Egyptiens qui les poursuivaient, et ils se dépêchaient aussi en vue du rapprochement de la Chekhina pour atteindre ce qu'avait promis Hachem, « vous servirez D. sur cette montagne ». Mais en ce qui concerne la délivrance, le prophète nous affirme qu'il n'y aura rien de terrifiant devant quoi il faudra fuir, et qu'il n'y aura pas non plus besoin de se dépêcher pour atteindre le bien espéré.

C'est ce que dit le verset : « Ce n'est pas avec une hâte éperdue que vous sortirez » pour vous dépêcher de venir vers le lieu de la Chekhina, « ce n'est pas dans une fuite précipitée que vous partirez » pour fuir le mal qui se trouve derrière vous, la raison en étant que « Hachem marche devant vous », tout proche de vous, c'est pourquoi vous n'aurez pas besoin de sortir en toute hâte, car vous rencontrerez le bien immédiatement, « et le D. d'Israël est derrière vous », c'est Lui qui marche derrière vous pour vous protéger de toute poursuite. C'est pourquoi vous n'aurez pas à vous enfuir, car vous n'aurez rien à craindre.

(« Kol Eliahou »)

« Ne détourne pas la justice, n'aie pas égard à la personne et ne prend pas de cadeau corrupteur » (16, 19).

Les commentateurs ont dit que dans l'alphabet, après les lettres chin, 'het, dalet de « cho'had » (cadeau corrupteur) viennent les lettres tav, tet, hé, formant le mot « tatéh » (détourner). Après le chin vient le tav, après le dalet vient le hé, et après le 'het vient le tet.

Cela constitue une allusion, comme l'explique le 'Hida dans son livre « Na'hal Kedoumim », au fait qu'après le cadeau corrupteur vient le détournement de la justice. Il faut encore ajouter que les lettres d'avant « cho'had » sont reich, guimel, zayin, « roguez » (la colère) ou encore « guezar » (le décret), car les cadeaux corrupteurs entraînent la colère divine suivie de décrets.

« Sois intègre avec Hachem ton D. » (18, 13)

Le Rav Pin'has de Koritz, l'un des plus grands disciples du Ba'al Chem Tov, disait : on ne trouve explicitement pour aucune mitsva ou bonne mida qu'il faille l'accomplir « avec Hachem ton D. », à l'exception des deux versets suivants : dans le livre de Devarim, il est dit sur l'intégrité : « Sois intègre avec Hachem ton D. », et chez le prophète Mikha à propos de la discrétion : « Marche dans la décence avec Hachem ton D. » (6, 8).

En effet, dans ces deux midot, on a la possibilité de tromper les autres et de prétendre être quelqu'un d'intègre et de décent, alors qu'on a le cœur rempli de ruse et de fausse modestie. C'est pourquoi la Torah nous prescrit d'être intègre « avec Hachem ton D. », et le prophète Mikha enjoint à ses auditeurs de marcher dans la décence « avec Hachem ton D. », pour nous enseigner que l'intégrité et la modestie sont un signe de l'existence du Créateur Qui sonde les reins et les cœurs et distingue entre l'intégrité et l'hypocrisie, entre celui dont l'intériorité correspond à l'extériorité et celui qui prétend être intègre et décent alors qu'en son cœur il ne dit que des mensonges.

« C'est la justice, la justice que tu dois rechercher, afin que tu vives » (16, 20).

La répétition du mot « la justice » trouve une belle interprétation dans le livre « Hirga DeYoma » de Rabbi Yéhochoua Mamane chelita :

On sait que tout mensonge qui ne contient pas un élément de vérité ne dure pas longtemps.

On vient donc avertir l'homme de s'éloigner non seulement du mensonge mais même du petit peu de vérité qu'il contient. Par exemple, si l'on trouve des gens qui disent un mensonge et qu'on vient y ajouter un élément de vérité pour le rendre plus solide, c'est interdit.

C'est le sens du verset « C'est la justice, la justice que tu dois rechercher » : tu dois rechercher la justice de la justice, où tout n'est que justice et vérité, et non une justice qui contient du mensonge. Et même si tu ne dis pas de mensonge explicite, éloigne t'en, afin de vivre la vie éternelle et de mériter le pays d'en-haut.

« Quand tu partiras en guerre » (20, 1).

Il se peut que le verset fasse allusion à « la guerre de l'homme contre son mauvais penchant », et vienne enlever la crainte de son cœur, en lui disant : quand tu partiras en guerre, la guerre bien connue, la plus grande qui existe, dans cette guerre il y a deux choses difficiles et qui affaiblissent :

A. Le manque d'habitude de la guerre contre le mauvais penchant ;

B. L'attrance vers les propos de tout ce que peut raconter le mauvais penchant, sur l'interdiction de voler, d'être orgueilleux ou de manger tout ce qu'on désire, ce qui empêche d'écouter ce que disent la Torah et les mitsvot. De plus, quelqu'un qui a commis beaucoup de fautes

renforce le mal créé par ses mauvaises actions, comme je l'ai expliqué en beaucoup d'endroits. C'est pourquoi la parole de Hachem vient ici nous dire « quand tu partiras en guerre » et que tu verras en imagination un cheval et un char, « un cheval » qui représente le mauvais penchant, le cheval est prêt à la guerre, ce qui n'est pas le cas de l'homme, et le char (rekhev) correspond à la constitution (harkava) de l'homme qui tend à désirer des choses. La suite, « un peuple plus nombreux que toi » correspond aux forces du mal qui se sont accumulées à cause des mauvaises actions, comme nous l'avons dit : malgré tout, « ne les crains pas ». La raison en est : « car Hachem ton D. est avec toi ». Effectivement, si tu partais en guerre avec tes propres forces, tu n'aurais pas la force de soutenir cette guerre, mais comme Hachem ton D. est avec toi, Lui a la force de réussir. En effet, quand l'homme cherche à se purifier, il s'attache à Hachem, Qui l'aidera à vaincre son mauvais penchant.

(Rabbi 'Haïm ben Attar)

A la lumière de la Paracha

L'étude de la Torah dans la sainteté et la pureté du cœur

« Des juges et des gendarmes tu placeras dans toutes tes portes que Hachem ton D. te donne selon tes tribus, et ils jugeront le peuple selon la justice. » (Devarim 16, 18)

Il faut observer les mots utilisés dans le verset : pourquoi la Torah commence-t-elle au pluriel (des juges et des gendarmes) et ensuite passe-t-elle au singulier (tu placeras), alors qu'apparemment, puisqu'elle avait commencé au pluriel elle aurait dû continuer de même et dire : « Des juges et des gendarmes vous placerez dans toutes vos portes. »

On peut répondre que cet ordre se rapporte à tout juif, et que le singulier prouve et enseigne que c'est un ordre individuel qui s'adresse à chacun. Hachem a ordonné à chacun de Ses enfants de placer des gardiens à tous ses membres pour le protéger de la faute. En effet, les yeux ont des paupières qui leur permettent de ne pas voir de spectacle interdit, la bouche a des lèvres qui la gardent contre l'émission de paroles interdites, et l'oreille est munie d'un lobe permettant de la boucher pour que le lachon hara n'y pénètre pas. Chacun a le devoir de placer ces juges et ces gendarmes pour que des influences néfastes qui auraient la force de le détourner du droit chemin et de le conduire à l'abîme ne pénètrent pas en lui.

De même, il faut savoir que l'étude de la Torah accompagnée de visions et de sons interdits est une étude qui n'est pas purifiée, et qui sait si le moment venu, cette Torah qui n'est pas pure et propre pourra défendre l'homme et parler en sa faveur ! De même qu'un séfer Torah où les lettres sont brouillées et ne se voient pas clairement ne peut pas être utilisé pour la lecture de la Torah, de même la Torah de quelqu'un, quand elle est mêlée et brouillée par des vanités et des choses interdites, est inutile et peut même lui servir d'accusateur. En revanche, celui qui veille sur lui-même et place des gardiens pour empêcher toute vision, parole ou audition interdites mérite que sa Torah soit de belle qualité et représente un tremplin pour s'élever dans les niveaux de la Torah et de la crainte du Ciel.

Le roi David dit dans les Psaumes (119, 59) : « J'ai calculé mes itinéraires et mes jambes me ramènent vers Tes lois. » On peut expliquer ce verset en disant qu'il projetait de se rendre en divers lieux, mais qu'en fin de compte ses jambes le menaient au beit hamidrach, parce qu'il avait fait attention toute sa vie à placer sur ses membres des juges, des gendarmes et des gardiens qui l'empêchaient de prendre de mauvaises voies. Et je me souviens que lorsque j'étais jeune, je souhaitais être un riche homme d'affaires, mais mes juges et mes gendarmes sous la forme de mes saints ancêtres m'ont empêché d'aller paître dans des champs étrangers et m'ont dirigé sur la même voie qu'eux.